FENWICK LINDE

CERTIFICAT DE CONFORMITE CE

Nous, la société

FENWICK-LINDE S. A. R. L.
1, rue du Maréchal de Lattre de Tassigny
F – 78854 Elancourt cedex
Saint-Quentin en Yvelines

Certifions que la machine

TYPE DE CHARIOT DE MANUTENTION :

PREPARATEUR DE COMMANDES AU SOL

TYPE :

N 20.CB	52 - 115	3 P2S

N° DE SERIE :

W	4	α	1	4	9	T	0	0	2	5	7

Est conforme à la Directive du Conseil des CE relative aux machines CEE 98/37 dans sa dernière version en vigueur, adaptée aux chariots de manutention par la norme harmonisée EN 1726-1 et à la Directive CEM, CEE 89/336 dans sa dernière version en vigueur, adaptée aux chariots de manutention par la norme harmonisée EN 12895.

Rémi BIJU-DUVAL
(Responsable du Département d'Etudes)

Philippe CARDON
(Responsable du Département de l'Assurance de la Qualité)

CERTIFIE CONFORME
18 AOUT 2006

C571 AIFC

OCCASIONS FENWICK

CERTIFICAT DE CONFORMITE OCCASION (a)

CHARIOT DE MANUTENTION (b)

Le responsable de la *(cocher la case correspondante)*
- ☒ vente
- ☐ location
- ☐ mise à disposition

soussigné

- Nom : MR SOYEZ
- Raison sociale : FENWICK-LINDE
- Adresse : PARC D'AFFAIRES DE LA VALLEE DE L'OZON 69970 CHAPONNAY

déclare que le chariot d'occasion désigné ci-après *(appellation exacte)* :

- Marque : FENWICK-LINDE
- N° de série : W4149T00257
- Type : N20
- Equipement(s) :
- Structure de protection :

est conforme aux dispositions techniques précisées ci-après qui lui sont applicables (c) *(référence de la réglementation appliquée)*

- D 89-78 / Directive "Chariots"

Fait à CHAPONNAY 69 le

Signature *(nom et fonction du signataire ayant reçu pouvoir pour engager le responsable de la déclaration)*

Pierre SOYEZ
Directeur Agence

11 OCT. 2010

FENWICK LYON

(a) Est considéré d'occasion tout chariot ayant déjà été effectivement utilisé dans un pays de l'Union Européenne et faisant l'objet d'une vente, d'une location, d'une mise à disposition en vue d'utilisation.
La vente, location, mise à disposition à l'intérieur d'une même entreprise ou du fait de la modification de la situation juridique de l'entreprise n'est pas considérée comme opération d'occasion.

(b) Chariot automoteur y compris à poste de conduite élevable et chariot à levée manuelle de charge.

(c) Les chariots et équipements interchangeables d'occasion doivent être conformes à la réglementation qui leur était applicable lors de leur mise en service à l'état neuf.

FENWICK